PRÉFÈTE
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Senlis
Bureau de la sécurité et de la réglementation

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
PLATEFORME CHIMIQUE DE VILLERS SAINT PAUL

Sous-Préfecture de Senlis Compte rendu de réunion			
Thème	**Date**	**Lieu**	**Rédacteur**
CSS Plate-forme de Villers Saint Paul	**9 novembre 2022 9h30**	**Mairie de Villers Saint Paul**	**M. BELIART Mickaël**
Organisateur		**Participants**	
Mme Claude DULAMON Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis		La CSS est présidée par **Madame le Sous-Préfet** de l'arrondissement de Senlis, Claude DULAMON. L'association ROSO et RETIA sont excusés. Les collèges des associations de protection de l'Environnement et le collège des salariés des installations classées ne sont pas représentés. En accord avec la DREAL, **Madame le Sous-Préfet** annonce que l'absence de représentants de ces collèges ne fait pas obstacle à la tenue de la réunion. Les membres du collège des salariés des installations classées étant n'étant pas désignés nominativement dans l'arrêté portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) du 5 février 2020, elle demande aux exploitants des installations classées de transmettre l'invitation aux prochaines réunions aux représentants du Conseil Social Économique de leurs sociétés respectives.	
Déclarations liminaires		**Madame le Sous-Préfet** revient sur les points soulevés lors de la précédente CSS. Elle rappelle que le projet de règlement intérieur de la CSS doit être adopté lors de la présente réunion. Madame le Sous-Préfet note que les sociétés DOW et ARKEMA avaient mentionné lors de la CSS précédente la difficulté à mettre en place des exercices avec le SDIS ainsi que la difficulté à obtenir des retours de la part de leur représentant. Elle remercie en conséquence les représentants du SDIS pour leur présence à cette réunion de CSS au regard notamment des enjeux de risques accidentels présentés par la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul.	
Présentation de la CSS		**1 – Adoption du règlement intérieur** Le règlement intérieur de la CSS dont un projet a été transmis à l'ensemble des participants le 9 septembre 2022 est approuvé sans observation. **2 – Bilan annuel des établissements de la plate-forme de Villers-Saint-Paul** Les bilans de l'ensemble des établissements de la plate-forme de Villers-Saint-Paul sont disponibles en annexe de ce présent compte-rendu.	

Madame le Sous-Préfet interroge le SDIS sur le fait que la société ARKEMA ait dû faire appel à un cabinet de consultant pour jouer le rôle des secours externes lors des exercices POI du site.

Le chef du centre de secours de Nogent-sur-Oise indique qu'il se fait le relais de sa direction départementale et du responsable du service Opération et Prévision auxquels il va faire remonter les éléments dont il dispose pour qu'ils se prononcent sur les possibilités de participation du centre de secours de Nogent aux exercices réalisés sur la plate-forme. Il ajoute qu'il était important de participer à la CSS pour faire connaissance avec les responsables des différentes sociétés présentes sur la plate-forme. Il considère comme une plus-value dans la réponse opérationnelle de pouvoir sensibiliser les personnels du centre de secours de Nogent par des visites des installations de la plate-forme et qu'en fonction des effectifs disponibles, il devrait être possible de participer à des exercices en interne sans nécessairement déployer des scénarios POI.

Le représentant d'ARKEMA indique qu'il serait intéressant que l'officier de liaison soit présent lors des exercices POI afin d'avoir un ressenti du déroulement des événements du côté des services extérieurs.

Le représentant du SDIS répond que c'est envisageable en fonction des effectifs disponibles. À titre d'exemple, il note que le centre de Nogent fait 2 200 sorties à l'année avec un effectif de 10 pompiers professionnels complété par les pompiers volontaires. La participation à des exercices nécessite donc une anticipation importante.

Le représentant de CHEMOURS insiste sur l'importance des relations sur le terrain entre exploitants et SDIS et note qu'il faudrait peut-être repenser la nature des exercices pour ne pas nécessairement déployer des moyens importants mais se recentrer sur une présence au PCEx pour que les sociétés puissent se familiariser avec le fonctionnement et le vocabulaire du SDIS.

Il ajoute que dans le cadre de l'évolution réglementaire suite à l'accident de Rouen de 2019, il doit définir dans son POI la montée puissance du déploiement des moyens d'intervention par le SDIS. Il a envoyé plusieurs courriers au service Prévision du SDIS restés sans réponse. Il est précisé que la problématique existe pour les 3 chimistes de la plate-forme.

Le représentant du SDIS répond que le message sera relayé.

Madame le Sous-Préfet rappelle la nécessité de créer du lien et des habitudes de travail pour améliorer la fluidité et l'échange d'information en temps de crise.

Elle interroge ARKEMA sur le délai attendu pour le rendu de l'étude en cours sur la réduction de la consommation d'eau par le changement de technologie des tours aéroréfrigérantes.

Le représentant d'ARKEMA indique qu'une première réunion de faisabilité avec EDF a lieu fin novembre 2022 car en contrepartie de la mise en place des nouvelles tours, il y a un projet de récupération d'énergie qui permettrait de financer en partie l'investissement prévu. L'idée est de réduire de 70 % la consommation d'eau d'ici fin 2023, début 2024.

Madame le Sous-Préfet note que la société ARKEMA doit finaliser un plan de gestion prévisionnel de l'emploi et des compétences (GPEC).

Le représentant d'ARKEMA indique que sur les 13 agents du pôle technique (service maintenance, travaux neufs, inspections, ...), 6 ont plus ont plus de 55 ans et 3 ont plus de 59 ans. Il souligne que ce sont des métiers rares sur le marché du travail et difficile à pourvoir. Il précise que des propositions de postes ont été transmises au SDIS car les profils des pompiers volontaires peuvent correspondre aux profils recherchés au pôle technique).

Madame le Sous-Préfet informe qu'elle abordera le sujet avec Pôle Emploi et Proch'Emploi avec qui elle tient des réunions mensuelles. Elle demande à la société de lui adresser quelques fiches de poste. Les mêmes difficultés sont rencontrées par la société DOW.

En lien avec une mention de l'externalisation de la maintenance dans la présentation de la société CHEMOURS, **Madame le Sous-Préfet** interroge les exploitants sur la gestion de la sûreté, et si des incidents ont été signalés cette année, impliquant notamment des survols de drones.

Le représentant de VSPU indique que des procédures de contrôle ont été développées pour l'accès des intervenants extérieurs (remise d'un badge pour la durée de la mission avec ou sans photo selon la situation et pour la durée de travail), des poids-lourds et des colis (ceux qui sont inférieurs à 15 kg sont déposés à VSPU qui les remet aux partenaires)

Un système de main courante a été mis en place avec également des rondes de surveillance toutes les 2 heures. En cas de problème, il est procédé à une levée de doute.

En ce qui concerne les drones, la société ARKEMA avait alerté d'un survol de drone qui s'est avéré intervenir dans le cadre d'une opération de maintenance de la ferme photovoltaïque à proximité. TOTAL et le SRT avaient été prévenus. Un protocole est également applicable en cas de vol d'hélicoptère (des contacts sont établis).

Madame le Sous-Préfet annonce qu'elle prendra attache avec les renseignements territoriaux pour qu'une réunion avec les sociétés de la plate-forme soit organisée.

Le représentant de VSPU précise que l'enrochement a permis de résoudre les difficultés liées à l'installation de gens du voyage à proximité de la plateforme voire sur la plateforme.

Madame le sous-préfet demande si un système de vidéosurveillance existe en interne. Il lui est répondu qu'il y a un projet de développement du système existant. Beaucoup de bâtiments ont été écroulés par le propriétaire RETIA, il y a donc une bonne visibilité sur le site et du personnel qui tourne en permanence sur le site.

Madame le Sous-Préfet demande si chaque société dispose d'une salle de crise ou s'il existe une salle de crise commune sur la plate-forme. Il est répondu qu'il existe deux salles communes, une au nord et une au sud, utilisées en fonction de la direction du vent. Par ailleurs, en cas de crise importante, il existe deux postes avancés sur les communes de Monchy-Saint-Eloi et Brenouille. Ces postes sont identifiés dans le plan particulier d'intervention de la plate-forme (PPI).

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau stockage vrac de matière première par la société DOW, **Madame le Sous-Préfet** évoque l'évolution du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du secteur. Elle précise qu'elle demandera à la DDT, membre de la CSS mais absente à la présente réunion, de présenter le nouveau PPRI lors de la prochaine réunion.

Le représentant de VSPU ayant évoqué la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit de la plate-forme, **Madame le Sous-Préfet** demande que RETIA, en charge de ce suivi et membre du collège exploitant, présente les résultats de cette surveillance lors des prochaines CSS.

	3 – Présentation de l'action de l'inspection des installations classées La DREAL présente l'action de l'inspection sur la plate-forme de Villers-Saint-Paul pour l'année 2021. La DREAL a réalisé 6 inspections : - 3 inspections sur le site d'ARKEMA ; - 2 inspections sur le site de CHEMOURS ; - 1 inspection sur le site de IWT. Un arrêté préfectoral complémentaire concernant la société ARKEMA et portant sur le recensement des substances toxiques et odorantes a été signé le 20 août 2021. Cet arrêté prévoit la mise à jour du Plan d'Opération Interne et des méthodes de prélèvements de ces substances en cas d'accident. Le détail des actions de la DREAL concernant les inspections et les instructions est disponible en annexe du présent rapport. **4. Questions diverses** **Monsieur le maire adjoint de Villers Saint Paul** évoque l'état de certaines voiries d'accès à la plate-forme et la gestion des eaux pluviales de la rue Albert Thomas. Il est précisé que l'état de ces voiries relève de la responsabilité de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO). **La représentante de l'ACSO** indique que des travaux de réfection des voiries sont prévus. Ce point doit être confirmé. **Le représentant de la société CHEMOURS** demande si les présentations des CSS de l'année N doivent porter sur l'année N-1 uniquement ou s'il convient de présenter le bilan jusqu'à la date de la CSS. Il apparaît en effet que certaines sociétés ont présenté le bilan de leur activité pour l'année 2021 et que d'autres ont présenté un bilan jusqu'au mois d'octobre 2022. **La DREAL** précise que, en toute rigueur, la CSS de la plate-forme a été créée du fait du statut Seveso Seuil Haut de la société ARKEMA qui doit, lors des réunions, présenter le bilan de son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) de l'année précédente. Toutefois, il est convenu que les présentations porteront sur le bilan jusqu'à la date de la CSS lors des prochaines réunions.
Principales conclusions	**Madame le Sous-Préfet** rappelle les décisions prises lors de la réunion : - le projet de règlement intérieur de la CSS est approuvé ; - les représentants de la plate-forme lui fourniront des fiches de poste à pourvoir dans le cadre de ses réunions avec Pôle Emploi et Proch'Emploi ; - elle prendra attache avec les renseignements territoriaux pour qu'une réunion avec les sociétés de la plate-forme soit organisée ; - Elle visitera les installations de la plate-forme ainsi que des salles de gestion de crise ; - un point sera fait avec la DDT pour qu'une présentation du nouveau PPRI puisse être faite ; - lors des prochaines CSS, les bilans d'activité porteront jusque la date de la réunion et pas uniquement sur l'année précédente ; - les présentations des sociétés comporteront un bilan des rejets sous forme de

	graphe ; - la société RETIA présentera un bilan de la surveillance des eaux souterraines ; - veiller à la participation du collège des salariés. **Madame le Sous-Préfet** conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants. Fin de la réunion 12h00.

Madame le Sous-Préfet de Senlis

Claude DULAMON

Annexe 1 – Feuille de présence
Annexe 2 – Présentation des sociétés ARKEMA, CHEMOURS, DOW, IWT, VSPU
Annexe 3 – Présentation de la DREAL